

2.2.2 - Dynamique de la construction

Évolution démographique et évolution du nombre de logements

	Nbre de logements autorisés individuels purs	Nbre de logements autorisés collectifs	Total nbre de logements	surface en m ² de logements autorisés individuels purs	total surface en m ²
2012	1	/	1	118	118
2011	1	/	1	128	128
2010	1	/	1	122	122
2009	1	/	1	158	158
2008	2	/	2	312	312
2007	3	/	3	350	350
2006	7	12	19	1149	1504
2005	18	/	18	3268	3268
2004	4	/	4	608	608
Total	38	12	50	6213	6568

En neuf ans, 38 constructions de logements individuels ont été autorisées, 12 de logements collectifs pour une superficie de 6 568 m² soit environ une superficie d'environ 131 m² par logement.

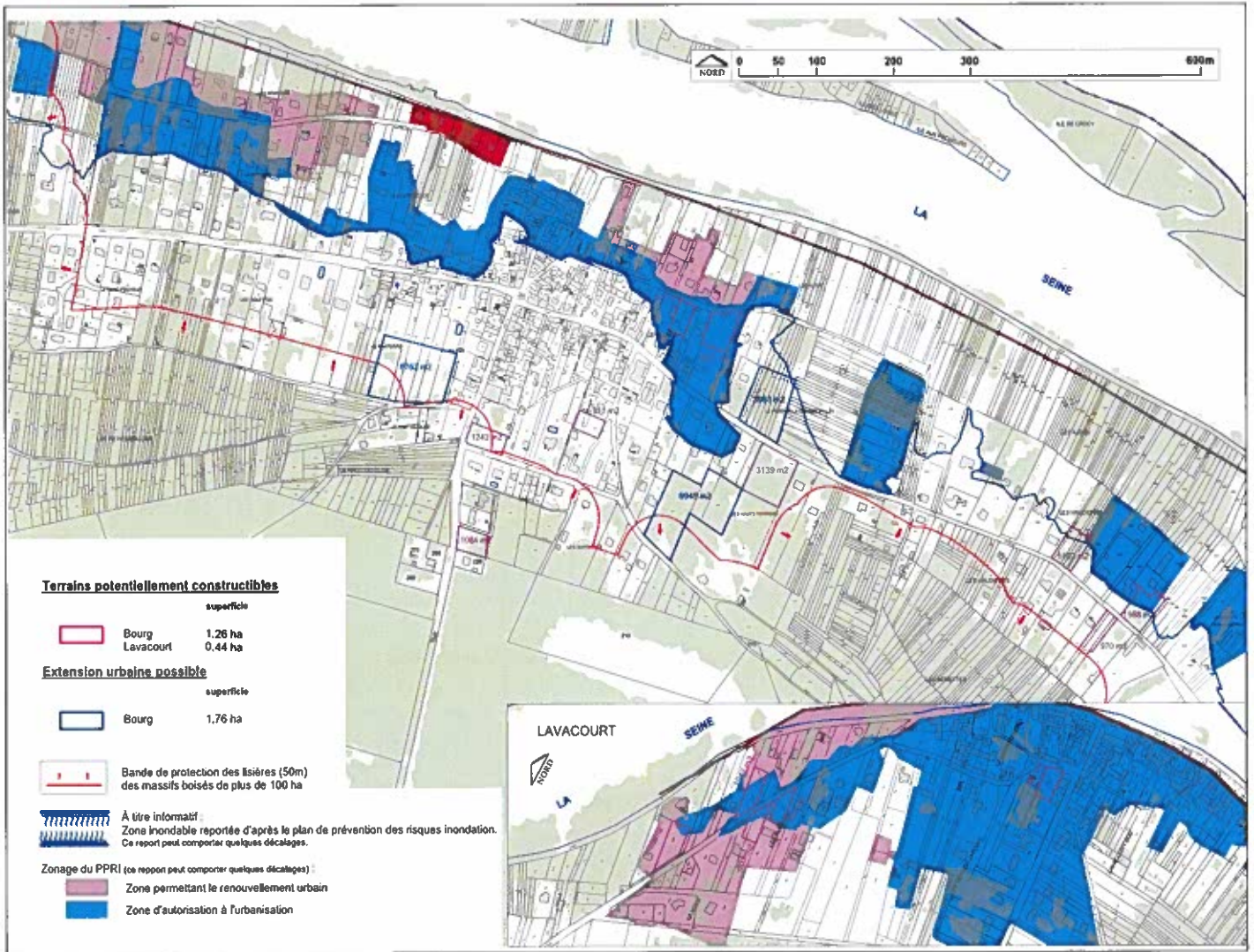
Le pic d'augmentation de la construction constaté en 2005 et 2006 est dû pour une grande part au projet de Ppri qui est devenu opposable le 30 juin 2007. Les craintes de possibles restrictions de construction ont poussé de nombreux propriétaires à construire.

Le tableau ci-dessous résume l'évolution démographique comparée à l'évolution du nombre de logements :

	1968	1975	1982	1990	1999	2012
Nombre d'habitants	387	462	604	662	794	919
	-	Évolution 1975/1968 : + 75	Évolution 1982/1975 : + 142	Évolution 1990/1892 : + 58	Évolution 1999/1990 : + 132	Évolution 2012/1999 : + 125
Nombre de résidences principales	130	191	232	249	301	369
	-	Évolution 1975/1968 : + 61	Évolution 1982/1975 : + 41	Évolution 1990/1892 : + 17	Évolution 1999/1990 : + 52	Évolution 2012/1999 : + 68

Le logement de Moisson en bref :

- *Une forte augmentation du nombre de logements des années 70 aux années 90,*
- *un nombre important de résidences secondaires transformées en résidences principales...,*
- *un taux de vacance très faible,*
- *un taux de logements locatifs relativement important pour une commune de cette taille mais un nombre de petits logements et de logements locatifs à renforcer.*



2.3 – Foncier et consommation d'espace

2.3.1 - Foncier et parcellaire

le parcellaire témoignage du passé de la commune :

les espaces urbanisés

- le parcellaire hétérogène des centres anciens des villages
- les grandes parcelles plutôt rectangulaires des extensions urbaines récentes
- les parcelles homogènes et plutôt carrées du petit lotissement résidence des coteaux

les espaces ouverts artificialisés ouverts

- les grandes parcelles du golf et de la base de loisirs

les espaces naturels et forestiers

- les parcelles constituées de petites lanières étroites autrefois plantées de vignes dont la plupart sont aujourd'hui reboisées
- les parcelles de grandes tailles de forêts et de taillis, ces derniers issus pour l'essentiel des anciennes carrières
- les quelques parcelles agricoles de relativement grande taille

2.3.2 - Foncier disponible, potentialités résiduelles du tissu bâti, «dents creuses»

■ Le potentiel de renouvellement urbain est constitué :

- des **potentialités résiduelles du tissu bâti** ou « dents creuses » :

- parcelles vides entourées de parcelles construites ;
- terrains issus de la division de grandes unités foncières, mais, dans la réalité, la zone inondable et l'intérêt écologique de certains milieux, dont la bande de protections des lisères des massifs de plus de 100 hectares, limitent très fortement ce potentiel ;

On peut considérer que le tissu urbain de Moisson recèle environ **1,8 hectare de «dents creuses»** et **1,8 hectare de terrains potentiellement disponibles à l'urbanisation.**

La zone NA du Pos actuel classée au PPRI en zone verte non constructible n'est pas urbanisable.

- des **logements vacants** mais le pourcentage est très faible;

- des **résidences secondaires** devenant principales ;

- de la **division de grands logements** en petits logements ;

- des **changements de destination de bâtiments** : bâtiments agricoles convertis en plusieurs logements locatifs ; ainsi 2 à 3 bâtiments agricoles par an ont été convertis en plusieurs logements locatifs, mais la forme n'est pas toujours intéressante ;

- des **logements susceptibles de changer de propriétaires** dans la dizaine d'années à venir : en croisant l'âge des propriétaires avec la taille des ménages et on considérant que les personnes de plus de 80 ans soient susceptibles de quitter leur logements dans la dizaine d'années à venir, on peut estimer le potentiel de logements susceptibles de connaître un renouvellement de ses propriétaires à cette échéance à **une vingtaine.**

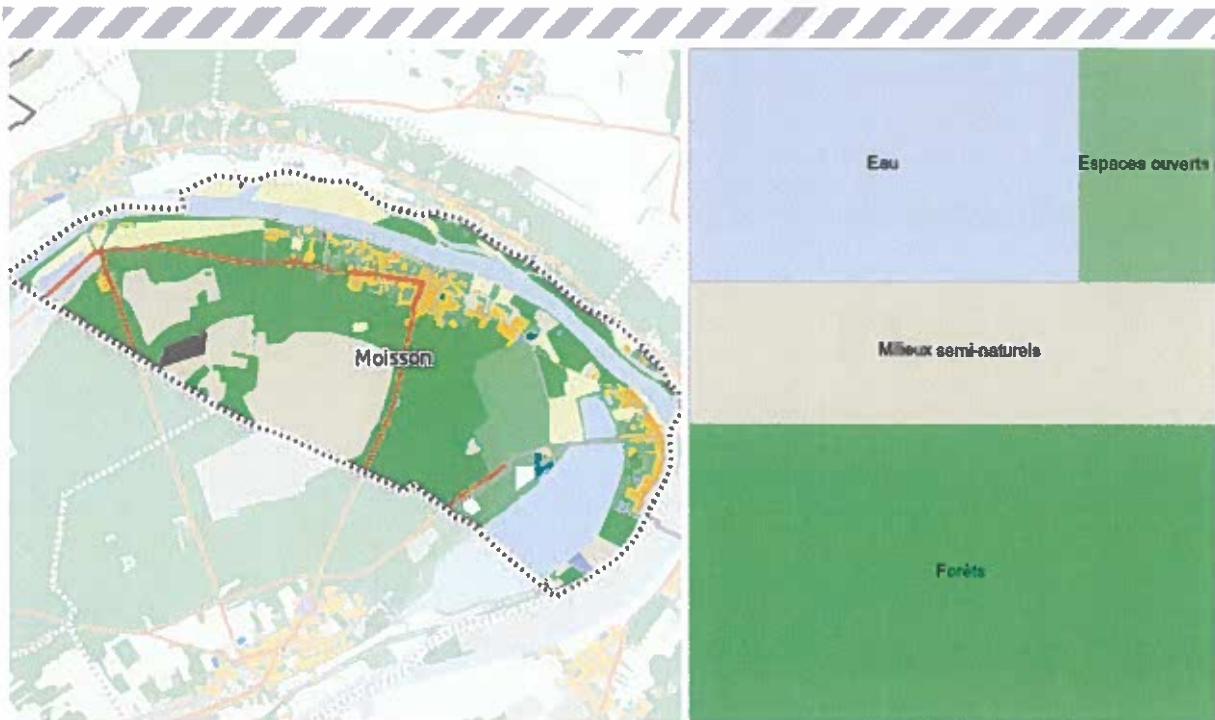


Mode d'occupation des sols, Iaurif

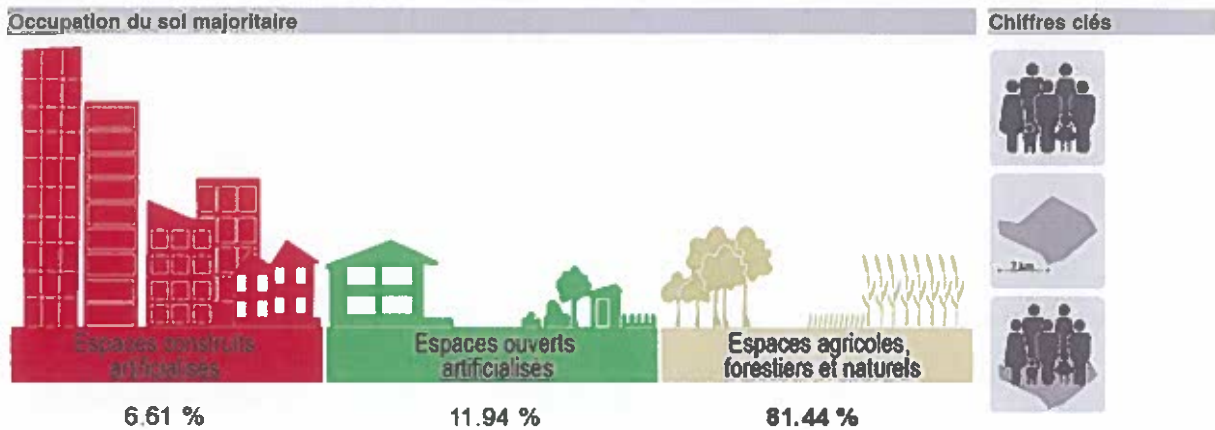


OCCUPATION DU SOL SIMPLIFIÉE EN 2012

Moisson 78410



Occupation du sol en hectares	Surface 2008	Disparition	Apparition	Surface 2012	Bilan	2008-2012 : principales
1 Forêts	360,14	-0,40	0,00	359,74	-0,40	<p>Tran +2.:</p>
2 Milieux semi-naturels	171,79	0,00	0,00	171,79	0,00	
3 Espaces agricoles	81,56	0,00	0,00	81,56	0,00	
4 Eau	200,59	0,00	0,00	200,59	0,00	
Espaces agricoles, forestiers et naturels	814,08	-0,40	0,00	813,68	-0,40	
5 Espaces ouverts artificialisés	121,99	-0,09	2,36	124,27	2,27	
Espaces ouverts artificialisés	121,99	-0,09	2,36	124,27	2,27	
6 Habitat individuel	56,14	-0,27	0,25	56,12	-0,02	
7 Habitat collectif	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
8 Activités	4,28	0,00	0,00	4,28	0,00	
9 Equipements	1,22	0,00	0,74	1,96	0,74	
10 Transports	1,36	0,00	2,35	3,72	2,35	
11 Carrières, décharges et chantiers	11,21	-5,08	0,14	6,27	-4,94	
Espaces construits artificialisés	74,22	-2,12	0,25	72,34	-1,87	
Total	1 010,29	-2,61	2,61	1 010,29	0	





DÉVELOPPEMENT URBAIN DÉFINI PAR LE SDRIF 2030

La commune de Moisson classée comme « espace urbanisé à optimiser » est concernée par les points suivants du SDRIF 2030 :

...// Les évolutions majeures introduites par le Sdrif 2030 avec lesquelles le PLU devra être compatible, sont notamment :

L'introduction de dispositions réglementaires relatives à la densification des tissus urbains

Le Sdrif impose une obligation de moyen en matière de densification des espaces d'habitats à l'horizon 2030. Le seuil minimal de densification est à déterminer au regard de la nature de leur tissu (densité de référence), de leur desserte (présence de gares transport en commun).

- *des espaces urbanisés à optimiser, où est attendue une augmentation de 10% minimum de la densité, à la fois humaine et des espaces d'habitat, à l'horizon 2030 ;*

La mobilisation, non obligatoire, des capacités d'extension

Le Sdrif offre également des capacités d'extension urbaine afin de pouvoir remplir les objectifs fixés en terme de logements, dans le cadre du Grand Paris notamment mais aussi de la loi Duflot sur la diversification de l'offre de logements et de prévoir les équipements et les emplois qui en découlent.//...

Moisson appartenant à la catégorie « bourg, village et hameau », a droit à une extension de 5 % de la surface urbaine existante. Ces capacités d'extensions constituent des potentialités sans obligation de mobilisations d'ici 2030 et devront être justifiées. [...]

2.3.3- Évolution urbaine et consommation d'espace

■ Consommation des zones à urbaniser

Le Pos actuel prévoyait une zone à urbaniser NA non consommée d'environ 1,3 hectare.

■ Évolution urbaine et consommation d'espace

Données d'après l'aurif :

Le mode d'occupation du sol établi par l'aurif pour 2012 indique 72,34 hectares d'espaces construits artificialisés et 124,27 hectares d'espaces ouverts officialisés. L'aurif n'indique pas de consommation d'espace pour l'habitat de 2008 à 2012.

Données d'après le site *Sitadel* :

Nombre de permis de construire autorisés :

	Nbre de logements autorisés individuels purs	Nombre de logements autorisés collectifs	Total Nombre de logements	surface en m ² de logements autorisés individuels purs	total surface en m ²
2012	1	/	1	118	118
2011	1	/	1	128	128
2010	1	/	1	122	122
2009	1	/	1	158	158
2008	2	/	2	312	312
2007	3	/	3	350	350
2006	7	12	19	1149	1504
2005	18	/	18	3268	3268
2004	4	/	4	608	608
Total	38	12	50	6213	6568

Extrait du site Sitadel, logements autorisés par type et par commune (2004-2013) - données arrêtées fin août 2014

En 9 ans, 38 constructions en logements individuels ont été autorisées, 12 en logements collectifs pour une superficie de 6568 m² soit environ une superficie d'environ 131 m² par logement.

Le pic d'augmentation de la construction constaté en 2005 et 2006 est dû pour une grande part au projet de Ppri qui est devenu opposable le 30 juin 2007. Les craintes de possibles restrictions de construction ont poussé de nombreux propriétaires à construire.

Données d'après l'analyse de photos aériennes :

L'analyse de photographies aériennes issues du site *Géoportail* indique une trentaine de constructions de 2002 à 2012 sur une superficie d'environ 5 hectares. Ces nouvelles constructions se situent dans les espaces qualifiés «d'espaces ouverts artificialisés» par l'aurif qui n'indique de ce fait aucune consommation d'espace.

La densité de ces nouvelles constructions a été d'environ 4 logements par hectare.

Si l'on ajoute à ces 30 constructions les 18 logements collectifs qui n'ont pas consommé d'espace, on obtient une densité de logements d'environ 6 logements à l'hectare.

=>Depuis une dizaine d'années, l'évolution urbaine de Moisson a généré une consommation d'espace d'environ 7 hectares. C'est de l'espace semi naturel (espace ouvert artificialisé d'après l'aurif) qui a été consommé.

La consommation d'espace agricole a été nulle.

Foncier et consommation d'espace en bref :

- À Moisson les potentialités résiduelles du tissu bâti représentent environ 1,8 hectare de dents creuses et 1,76 hectare de terrains potentiellement disponibles pour l'urbanisation,
- la consommation d'espace semi naturel a été d'environ 7 hectares de 2003 à 2013,
- la zone à urbaniser du Pos n'a pas été consommée,
- la consommation d'espace future devra être limitée (orientations du Sdrif 2030)

2.4 – Les activités, l'emploi

(D'après les données Insee des recensements généraux de la population)

2.4.1 – Population active

Population de 15 à 64 ans par type d'activité

	1999	2012
Actifs en %	73,5	75,2
actifs ayant un emploi en %	65,6	69,8
chômeurs en %	7,5	5,4
Inactifs en %	26,5	24,8
élèves, étudiants et stagiaires non rémunérés en %	9,3	9,3
retraités ou préretraités en %	7,2	9,4
autres inactifs en %	10,1	6,2
Ensemble	517	611

La population active comprend : les actifs ayant un emploi, les chômeurs (au sens du recensement) et, depuis 1990, les militaires du contingent.

Les actifs ayant un emploi sont les personnes qui ont une profession et qui l'exercent au moment du recensement.

Les chômeurs au sens du recensement de la population, sont des personnes qui se sont déclarées «chômeurs» sur le bulletin individuel (inscrits ou non à l'Anpe), sauf si elles ont déclaré explicitement par ailleurs ne pas rechercher du travail. Ces données ne sont pas comparables aux statistiques de chômage au sens du Bit ou de l'Anpe, mais permettent des comparaisons entre les recensements ou entre des zones différentes.

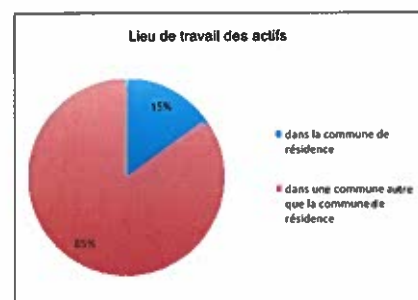
Lieu de résidence - lieu de travail

	1999	%	2012	%
Travaillent :				
- à Moisson	46	13,5	64	15,1
- dans une commune autre que Moisson	295	86,5	363	84,9
située dans le département des Yvelines	186	54,5	227	53,1
située dans un autre département de la région Île-de-France	86	25,2	107	25,1
située dans une autre région en France métropolitaine	23	6,7	28	6,5
située dans une autre région hors de France métropolitaine (Dom, Com, étranger)	0	0,0	1	0,2
Ensemble	341	100,0	427	100,0

Les déplacements domicile-travail sont les déplacements quotidiens entre le domicile et le lieu de travail. Les personnes exerçant des professions telles que chauffeur routier ou taxi, Vrp commerçant ambulant ou marin pêcheur sont considérées, par convention, comme travaillant dans leur commune de résidence.

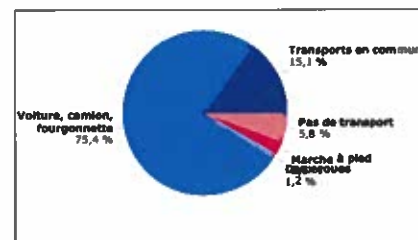
L'unité urbaine est un ensemble constitué d'une ou plusieurs communes dont le territoire est partiellement ou totalement couvert par une zone bâtie comprenant au moins 2 000 habitants (dénombrement au recensement de 1999) dont les constructions sont séparées de moins de 200 mètres (continuité du bâti). La continuité du bâti est vérifiée à l'aide de photos aériennes. Toute commune n'appartenant pas à une unité urbaine est dite « rurale ».

Le terme unité urbaine désigne indifféremment une ville isolée ou une agglomération urbaine multicommunale



La proportion d'actifs résidant à Moisson et y travaillant a légèrement augmenté de 1999 à 2012, mais la grande majorité des actifs de Moisson travaille à l'extérieur de la commune.

L'essentiel des trajets domicile travail s'effectue en voiture.



Sources : Insee, RP2006 et RP2011 exploitations principales.

Part des moyens de transport utilisés pour se rendre au travail en 2012

2.4.2 – Emploi, activités

■ L'emploi à Moisson

Les emplois à Moisson ont été les carrières dont l'activité a cessé. Ces carrières constituaient un pôle d'emploi conséquent (10 emplois directs et 40 indirects) or en 2012 l'autorisation d'exploitation n'a pas été renouvelée ; ces emplois étaient locaux, non délocalisables, et les pôles d'emploi relativement éloignés de Moisson induisent des trajets domicile travail que n'induisaient pas la carrière.

Le nombre d'emplois à Moisson a cependant augmenté ces dernières années et est passé de 79 en 2006 à 96 en 2011. Ces nouveaux emplois locaux ont profité aux actifs de la commune : le nombre d'actifs ayant un emploi a augmenté durant la même période et l'indicateur de concentration d'emploi également. Les emplois actuels sont essentiellement liés aux activités artisanale et touristique, golf notamment.

La base de loisirs et le golf comptent 28 emplois ; suite à la transformation de la délégation de service public, ces emplois sont maintenant essentiellement locaux

L'indicateur de concentration d'emploi -égal au nombre d'emplois à Moisson pour 100 actifs ayant un emploi résidant à Moisson- montre une augmentation de 1999 à 2012 : le nombre d'emplois à Moisson a, durant cette période, progressé ainsi que le nombre d'actifs.

	1999	2007	2012
Nombre d'emplois à Moisson	81	85	110
Actifs ayant un emploi résidant à Moisson	344	415	427
Indicateur de concentration d'emploi	23,8	20,4	25,8
Taux d'activité parmi les 15 ans ou plus en %	60,6	64,5	62,9

■ Les bassins d'emplois

Moisson est aux portes de l'Île de France. Les principaux pôles d'emplois sont l'agglomération parisienne, la communauté d'agglomération de Mantes-la-Jolie (indicateur de concentration d'emplois en 2010 de 30,9), Bonnières-sur-Seine, Freneuse et Flins-sur-Seine. Les principaux pôles d'emploi sont : Renault à Flins et Psa à Poissy (siège Psa et usine). Une quinzaine de logements a été construite sur la commune pour les employés de Renault.

indicateur de concentration d'emploi	2006	2012
Moisson	19,2	25,8
Bonnières-sur-Seine	96	74,6
Freneuse	48	58,1
Flins-sur-Seine	325	261,9

À Freneuse, une zone d'activités est en développement.

À Flins, important pôle d'emplois, l'objectif est de diversifier l'activité économique et de ne pas la baser seulement sur l'automobile

L'emploi et les transports sont intimement liés dans des secteurs ruraux comme Moisson.

2.4.3 – Activités commerciales et artisanales

On recense à Moisson 16 entreprises artisanales dont 6% dans le secteur de l'alimentation, 25% dans le secteur de la production, 63 % dans le secteur du bâtiment, et 6% dans le secteur des services. (chiffres de la chambre des Métiers)

Lemat Cm, tous travaux de vitrerie-miroiterie, neuf et rénovation, du particulier à l'entreprise

Massage Amma Assis

Laurence, coiffure à domicile

Exel Rénovation, service à la personne, tout corps de métier, décoration habitation, aide à la personne

Zibellule, création bijoux et accessoires

Cabinet Combemorel, expertise comptable,

Sarl Multice, services divers

L'Acanthe, restauration de meubles

Cuir d'Océan

Blc Communication, édition

Eurl Jannot, couverture Zinguerie
Eurl Batidubosc, travaux d'isolation et de placo, gros œuvre et second œuvre du bâtiment.
Paulo et Xavier, maçonnerie générale
Agex, diagnostics immobiliers
Sonorisation, éclairage, régie technique

Hébergement restauration
Le Parterre, gîte de vacances,
L'auberge des boucles de la Seine, hôtel restaurant
Des chambres d'hôtes
Bar-restaurant de la Place
un gîte rural à Lavacourt
Chez Charlot, restaurant Bar Tabac
Base des Boucles de Seine, location de studios équipés et de chambres, deux restaurants et un self

2.4.4 – Services et équipements

Les principaux équipements

Moisson possède les principaux équipements d'une petite bourgade : mairie, église, cimetière, bibliothèque, école, musée de la Ballonnière et du Jamborée...

L'école

L'école fonctionne en regroupement pédagogique intercommunal de trois communes géré par le Sivos des 3M, Méricourt, Mousseaux et Moisson. Une classe supplémentaire a été créée il y a une douzaine d'années, elle est pérenne depuis. Il ne s'agissait pas d'agrandir l'école pour répondre à un feu de paille démographique.

- L'effectif total est d'une centaine d'élèves représentant 10 % de la population. On observe une disparité des effectifs suivant les niveaux, mais une stabilité des effectifs globaux grâce à un renouvellement de population dans les logements existants.

La répartition des classes du regroupement pédagogique intercommunal se fait entre les trois communes selon le nombre d'enfants.

La cantine des maternelles et des primaires est à Mousseaux-sur-Seine dans la nouvelle école maternelle.

Le transport scolaire comprend un ramassage scolaire matin, midi et soir.

Les élèves vont ensuite au collège Marcel Pagnol à Bonnières-sur-Seine et au lycée Saint-Exupéry à Mantes-la-Jolie.

Assurer la pérennité de l'école est un des objectifs du Plu.

2.4.5 – Le tourisme

La commune possède d'indéniables atouts pour un développement touristique.

- un cadre paysager champêtre
 - un territoire à l'écart des grands axes et de l'agitation urbaine tout en étant proche de la région parisienne
 - la végétation
- la présence de l'eau
 - la Seine : un bac fluvial mis en place depuis 2009 par le Smsa (syndicat mixte de gestion et d'entretien des berges de la Seine et de l'Oise) relie Lavacourt à Vétheuil en traversant la Seine.
 - les plans d'eau
- des références historiques et patrimoniales :
 - le musée de la Ballonnière et du Jamborée de 1947 ouvert en 2008
 - la proximité de la Roche-Guyon, château, jardin...
 - les points de vue pittoresques : le passé impressionniste entre Moisson et Vétheuil
 - un patrimoine bâti intéressant et quelques constructions remarquables
- des activités sportives et de loisirs
 - la base de plein air et de loisirs des Boucles de Seine installée autour d'un plan d'eau de 120 hectares créé dans d'anciennes sablières reconverties ; elle s'étend aussi sur la commune voisine de Mousseaux-sur-Seine. Cette base offre la possibilité de pratiquer les sports nautiques, mais comprend aussi, un golf à 18 trous, des courts de tennis, et des aires pour pratiquer le VTT
 - un réseau de chemins pour randonnées pédestres, cyclistes et équestres

- des structures de restauration et d'hébergement
 - café restaurant, crêperie, ...
 - hébergement en hôtel, chambres d'hôtes, gîte rural, location à la base de loisirs
 - gîte rural équestre en cours de création dans des bâtiments existants à la sortie de Moisson en direction de Lavacourt
- des projets :
 - la création d'une halte fluviale est envisagée sur le bord de la Seine à Moisson, la boucle concernée ne comportant aucune halte. Les pieux plantés dans le lit qui servaient d'amarrage aux barges des sablières pourraient être remis en service par Voies navigables de France ce qui permettrait aux marinières en vacances de s'y amarrer ;
 - les bras morts de la rive droite de la Seine pourraient être un support de promenades touristiques.

Le développement touristique de la commune est aussi acté dans le Sdrif : par sa situation à l'écart et peu accessible, l'enjeu du Sdrif pour la partie intérieure de cette boucle de la Seine est le développement du tourisme et des activités fluviales, par exemple autour de la base de loisirs.

2.4.6 – Structure et dynamisme de l'activité agricole

- Généralités

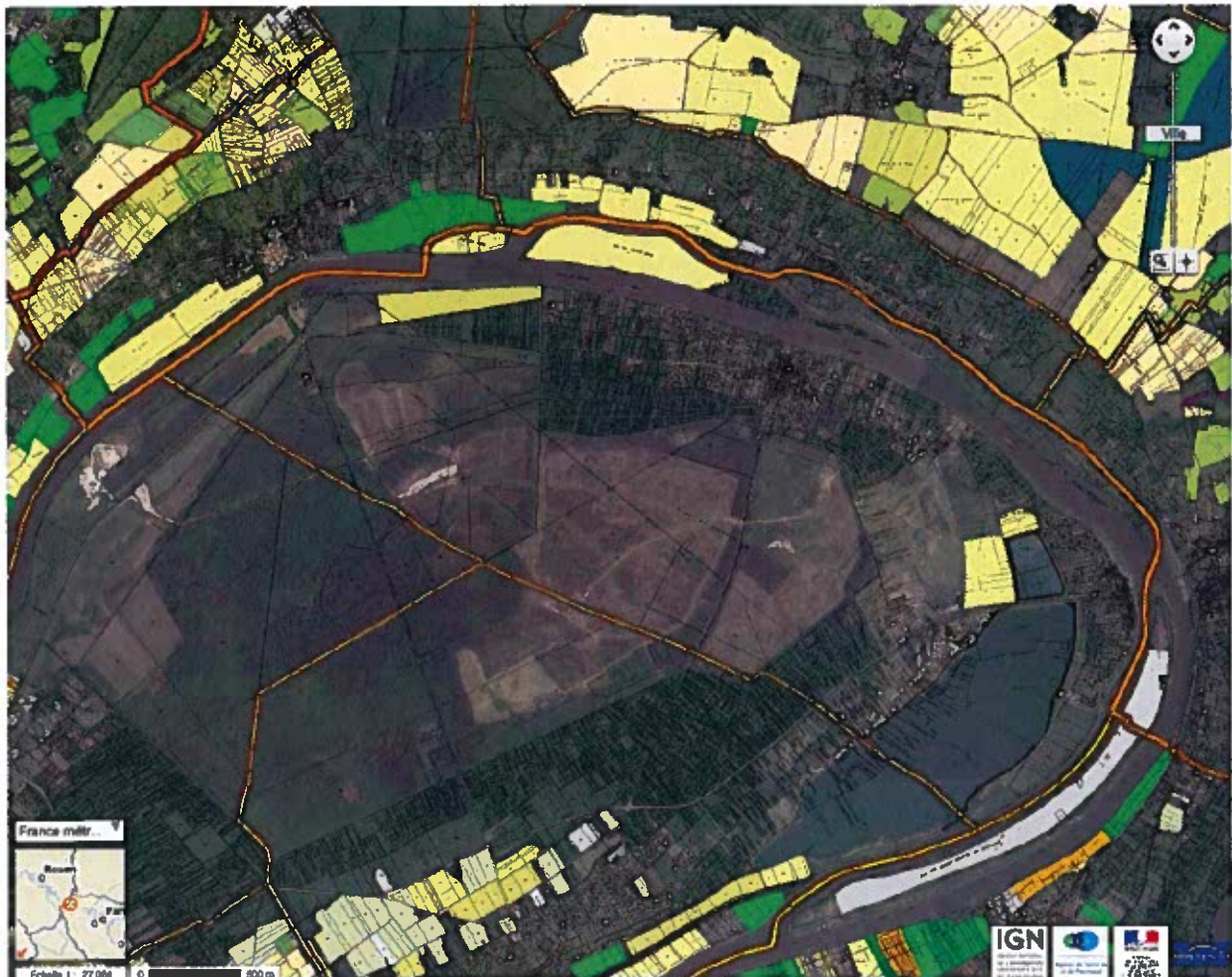
Moisson n'est pas une commune très agricole. Il n'y a plus d'exploitant agricole à Moisson mais quelques parcelles demeurent cultivées (orge et blé). « Les cultures par ordre d'importance sont : légumes (asperges pommes de terre et pois), céréales ; fruits : cerises, prunes, raisins ».

Le mode d'occupation du sol établi pour 2012 par l'aurif indique 81,56 hectares de grandes cultures soit environ 8,1 % de la superficie du territoire.

L'ingratitude du sol est notée dans la Monographie de l'instituteur, 1899, archives départementales des Yvelines. La vigne, disparue aujourd'hui, était déjà en déclin avant le phylloxéra apparu en Île de France en 1885 ; les cerises, mais peu goûteuses ; les asperges. Ne subsistent que quelques parcelles cultivées déclarées à la Pac (îlots cultivés en 2012, site Géoportail).

- Type d'agriculture

Sur la carte *géoportail* du registre parcellaire agricole (RPG) 2012 figurent les zones de cultures déclarées par les exploitants en 2012 : une parcelle au lieu-dit la Plaine, l'île aux Demoiselles, une partie de l'île de Haute-Isle, et quelques parcelles au nord de Lavacourt.



Registre parcellaire graphique : zones de culture déclarées par les exploitants agricoles en 2012

Légende

Blé tendre	Fourrage
Mais grain et ensilage	Estives laides
orge	Prairies permanentes
Autres céréales	Prairies temporaires
Colza	Vergers
Tournesol	Vignes
Autre oléagineux	Fruit à coque
Protéagineux...	Pivier
Plantes à fibres	Autres cultures industrielles
Semenciers	Légumes-feuilles
Ge (Surfaces gelées sans production)	Canne à sucre
Ge industriel	Arboriculture
Autres gels	Divers
Riz	Non disponibles
Légumineuses à grains	

recensement agricole 2010											
Exploitations agricoles ayant leur siège dans la commune			Travail dans les exploitations agricoles en unité de travail annuel			Superficie agricole utilisée en hectare			Cheptel en unité de gros bétail, tous aliments		
2010	2000	1988	2010	2000	1988	2010	2000	1988	2010	2000	1988
0	3	0	0	0	0	0	6	0	0	10	0
Orientation technico-économique de la commune			Superficie en terres labourables en hectare			Superficie en cultures permanentes en hectare					
2010	2000	1988	2010	2000	1988	2010	2000	1988			
Autres herbivores			0	0	0	0	0	0			



Champ à la Plaine



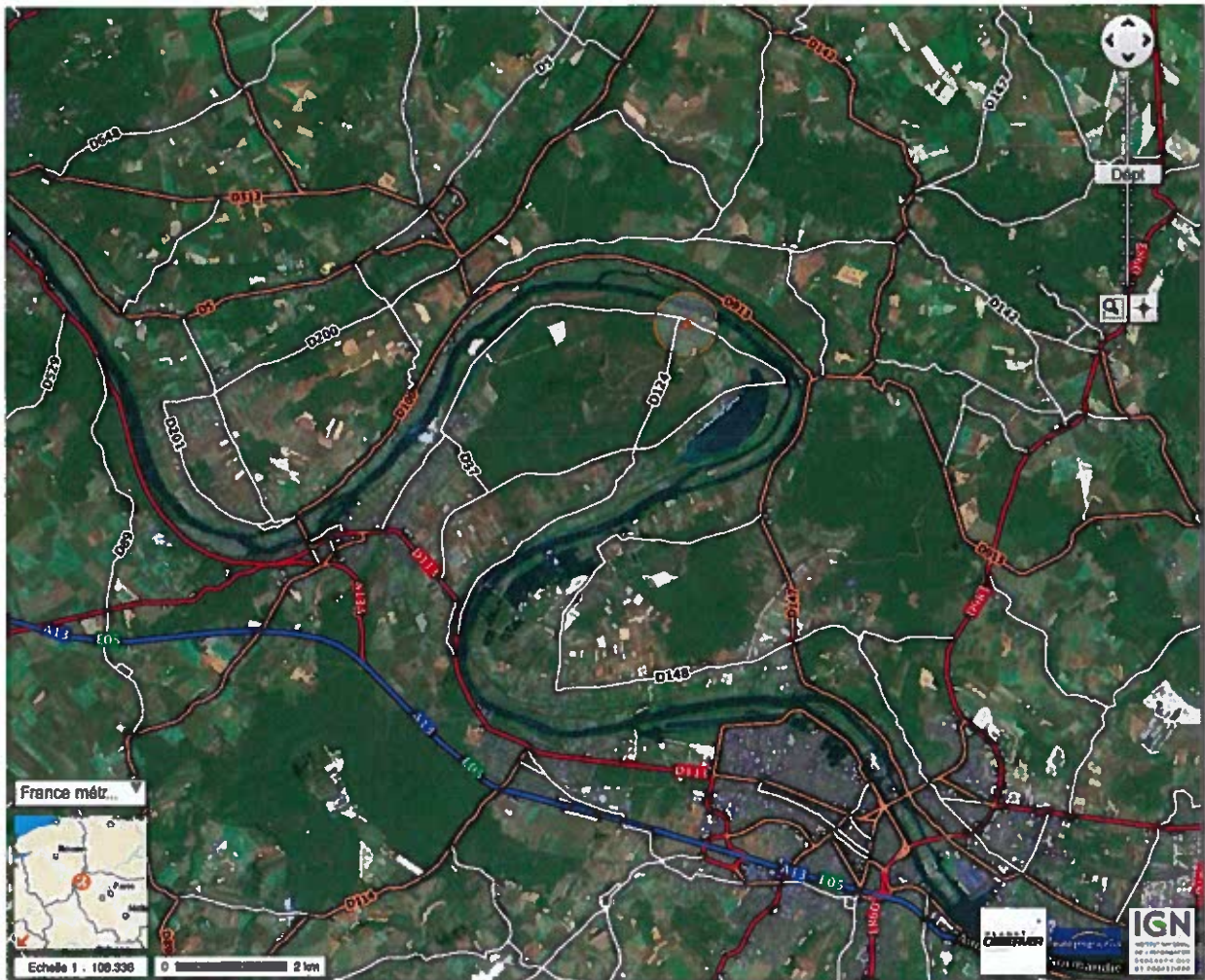
Champ vers l'étang de Lavacourt



Cultures au nord de Lavacourt

Activité, emploi et agriculture en bref :

- Peu d'activité agricole,***
- proximité du bassin d'emplois de Freneuse, mais les autres bassins d'emplois sont éloignés et peu accessibles en transport en commun,***
- après la fin d'activité de la carrière, le tourisme est le moteur en terme de développement de l'emploi,***
- assurer la pérennité de l'école est un des objectifs du Plu.***



Routes
Affichage du réseau routier français et européen.

Producteur de la donnée : Légende

Échelles jusqu'à 1:24 000

-  A7 Autoroutes ou routes à deux chaussées séparées
-  N13 Liens nationales
-  D13 Liens départementales
-  1234 Liens locaux - Numéros d'adresse
-  Pistes cyclables
-  Chemins, Sentiers, Route empierrées
-  Escaliers
-  Bacs

Site Géoportail, trame viaire

2.5 – Les réseaux techniques

2.5.1 - Circulation / transport / stationnement

Circulation automobile

Moisson est située dans la boucle de la Seine à l'écart quoique proche d'axes routiers importants :

- entrées par les Rd 915 et 113, routes de liaisons départementales via Bonnières et Freneuse ou via Méricourt et Mousseaux-sur-Seine ;
- proximité de l'autoroute de Normandie A13 : sortie 14 la plus proche située à quelques kilomètres au sud de Bonnières ;
- desserte interne et locale principalement par la Rd 124 pour Moisson et par la Rd 125 pour Lavacourt ; un territoire quadrillé de nombreuses voies d'importance locale dont certaines ont été effacées par les activités successives.

Transports en commun

- Gares et haltes ferroviaires proches de Moisson

- Gare de Bonnières à 5.3 km
- Gare de Rosny-sur-Seine à 9 km
- Gare de Mantes-la-Jolie TGV à 9.7 km
- Gare de Mantes Station à 10.7 km

- Bus et cars

- un bus matin et soir en direction de Bonnières-sur-Seine
- un service de cars de Mantes vers La Défense (toutes les 30 min en heure de pointe)
- depuis le 5 janvier 2015, une ligne de bus directe Bonnières-sur-Seine/ La Défense, 50 minutes par l'A14, axe de circulation en général fluide, deux allers-retours quotidiens du lundi au vendredi.
- Le Rer devrait arriver à Mantes en 2025

- Trafic fluvial

Le trafic fluvial a augmenté depuis une vingtaine d'années et on compte le passage d'une trentaine de porte-conteneurs par jour. Un seul port est proche de Moisson à une distance d'environ 47 km, le Port de Gennevilliers. La traversée de la Seine entre Lavacourt et Vétheuil par le bac fluvial.

- Aéroports et aérodromes proches de Moisson : Aéroport de Pontoise - Cormeilles-en-Vexin à 27 km, Base aérienne Évreux-Fauville à 33 km, Aéroport de Toussus-le-Noble à 48 km, Aéroport Rouen Vallée de Seine à 50 km, Héliport de Paris - Issy-les-Moulineaux à 52 km, Aérodrome de Mantes-Chérence consacré au vol à voile.

Capacité des parcs de stationnement

- Le stationnement est difficile en centre bourg, malgré l'aménagement de quelques poches de stationnement public.

Les places de stationnement dans le centre bourg sont :

- quelques emplacements place A. Guerbois et devant l'église,
- une douzaine place Georges-Pain,
- une douzaine à côté de la bibliothèque, une vingtaine chemin Guibert,
- une douzaine au carrefour rue de l'Abreuvoir/rue des Mares ;

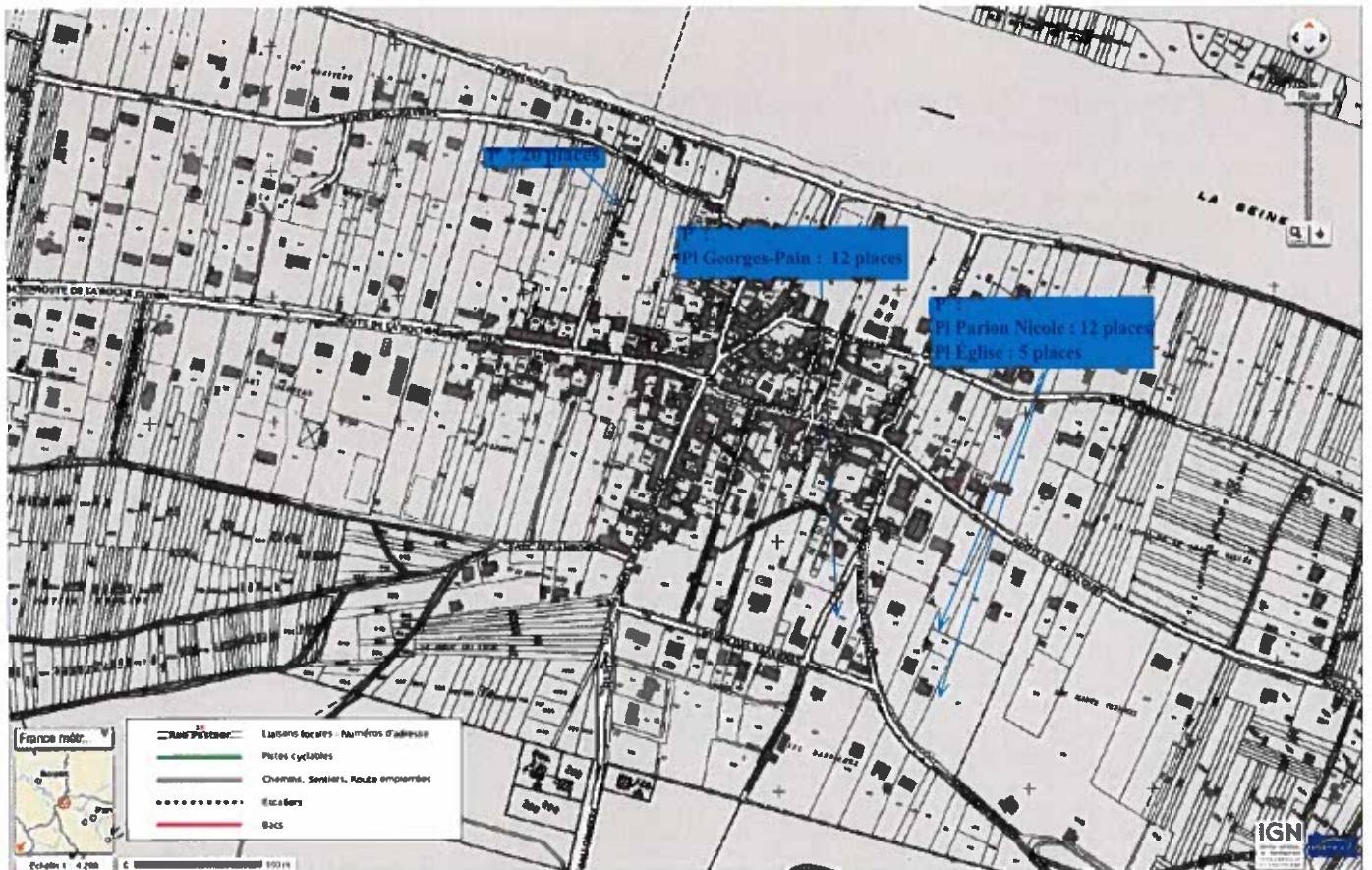
à Lavacourt de nombreuses places de stationnement, environ 80, existent le long de la promenade Claude-Monet.

On note des problèmes de stationnement dans les structures urbaines anciennes aux rues assez étroites, notamment :

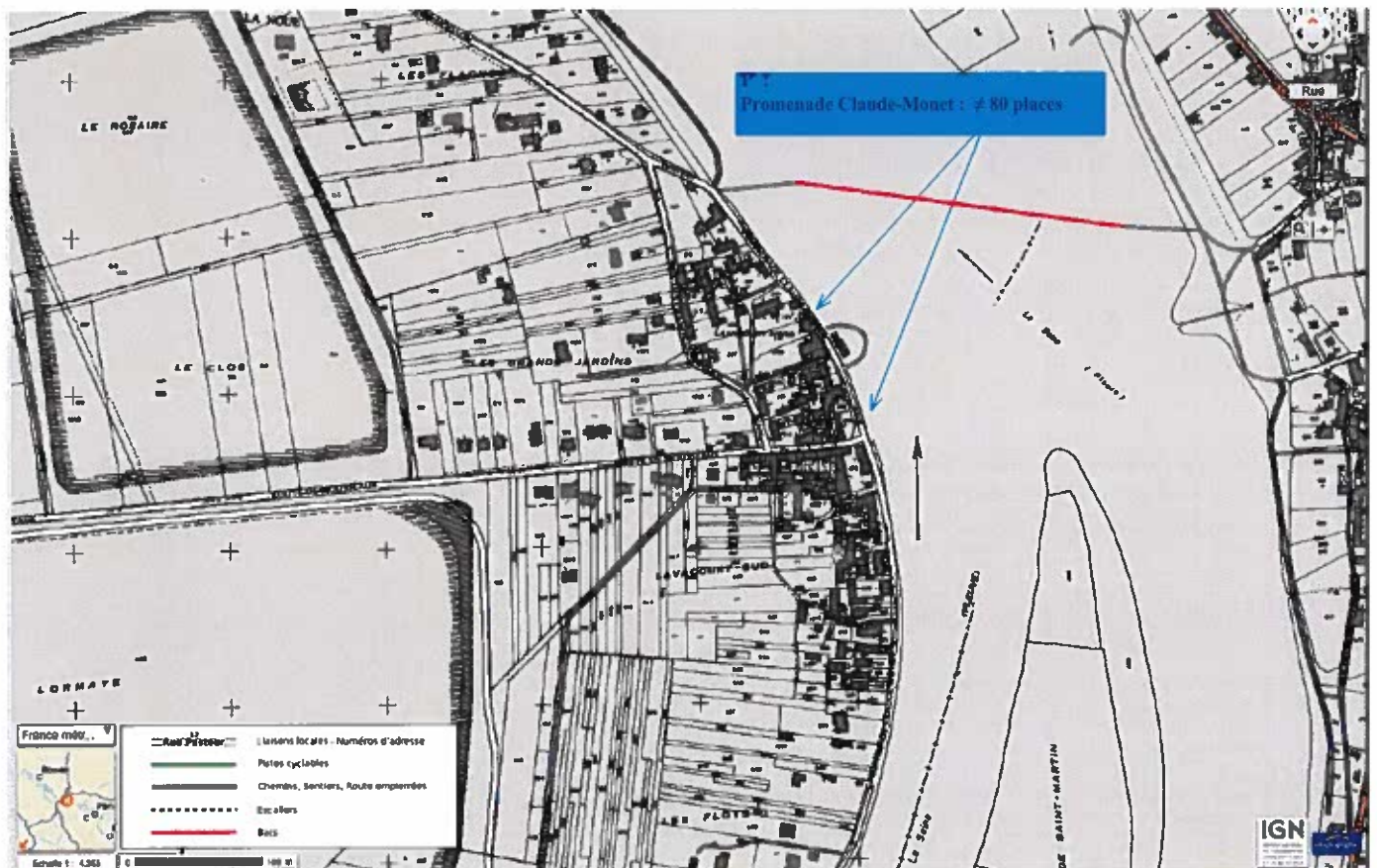
- à Moisson : route de la Roche-Guyon du n°1 au n°25, rue de la Ballonnière du n°1 au n°16, route de Lavacourt du n°1 au n°47.
- à Lavacourt : route de Mousseaux - du n°1 au n°22

Équipement automobile des ménages	1999	%	2010	%
Ensemble	301	100,0	371	100,0
Au moins un emplacement réservé au stationnement	207	68,8	281	75,8
Au moins une voiture	281	93,4	356	96,0
1 voiture	139	46,2	162	43,5
2 voitures ou plus	142	47,2	195	52,4

Source : Insee, RP1999 et RP2010 exploitations principales.



Rues, ruelles, sentes et parkings dans le centre de Moisson



Rues, ruelles, sentes et parkings dans le centre de Moisson

La plupart des habitants possèdent au moins une voiture et un emplacement de stationnement. L'organisation des transports est telle que les habitants sont nécessairement dépendants de la voiture et cela ne devrait pas changer dans les 10 ans à venir.

Plan de déplacements urbains (d'Île-de-France)

Les orientations du plan de déplacements urbains (d'Île-de-France (Pduif) disposent que «dans les agglomérations des pôles de centralité et les bourgs, villages hameaux, il s'agira de conforter les bassins de vie et de développer des solutions nouvelles (covoiturage, transports à la demande) pour compléter l'offre de transports collectifs.

Liaisons douces : chemins piétons et cyclistes

Le réseau de chemins de promenades est important :

- de nombreuses sentes piétonnes et passages en centre village,
- les promenades le long de la Seine : le chemin de halage (mais une partie manquante entre la Vacherie et les Gravières), la promenade Claude Monet,
- le chemin empruntant la voie communale n°5 de Mousseaux à La Roche-Guyon et axée à partir du château...
- une piste cyclable le long de la route départementale 124 en direction de Bonnières-sur-Seine.

Le plan départemental d'itinéraires, de promenades et de randonnées

Le conseil général des Yvelines a adopté le plan départemental d'itinéraires, de promenades et de randonnées le 29 octobre 1993, actualisé le 25 novembre 1999. L'itinéraire de randonnées pédestres a été modifié depuis son élaboration.

Les cartes du *Coderando* sont substituées à celles du Plan départemental des itinéraires de promenades et de randonnées datant de 1999, car les premières présentent une vision actualisée des itinéraires balisés pour la randonnée. Par ailleurs les cartes ainsi diffusées ne comportent pas de dénominations des itinéraires, dans une logique de réseau dense ces dénominations perdant de leur pertinence initialement associée à un parcours spécifique.

Pour les communes concernées par un enjeu *chemin de Seine* : la commune de Moisson est concernée par un projet d'itinéraires pédestres et cyclables dans le cadre du projet départemental du « *Chemin de Seine* ». Dans ce cadre, la servitude de marchepied visée par l'article L2131-2 du Code général de la propriété des personnes publiques doit être inscrite au PLU pour pouvoir être opposable aux tiers (riverains ou autres).

Si de nombreux chemins anciens ont disparu notamment suite à l'exploitation des carrières, il en subsiste un grand nombre.

L'élaboration du Plu peut être l'occasion de réaffirmer certains tracés majeurs, comme la reconstitution de la partie manquante du chemin longeant la Seine.

Accessibilité des espaces publics

Le plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics est en cours d'étude à la communauté de communes.

Tous les équipements publics sont accessibles aux personnes à mobilité réduite (Pmr).

Missions de Voies navigables de France

Depuis le 1^{er} janvier 2013, (loi n° 2012-77 du 24 janvier 2012), Voies navigables de France est devenu un établissement public à caractère administratif et s'est vu confier de nouvelles missions dont l'intégralité a été codifiée dans le Code des transports aux articles L.4311-1 et suivants. Le PLU doit ainsi tenir compte des dispositions du code général de la propriété des personnes publiques qui régissent le droit d'utilisation du domaine public fluvial. Le PLU doit notamment prendre en considération le principe d'autorisation par l'autorité gestionnaire du domaine public fluvial de toute occupation privative, de tout rejet ou prise d'eau pratiqué et de tout travail exécuté sur son domaine, établi par les articles L.2122-1, 2122-2 et L.2124-8 du code général de la propriété des personnes publiques. Les documents d'urbanisme citent la Seine et ses abords comme participant à la valorisation du cadre de vie de la commune. Ces mêmes documents indiquent la nécessité d'aménager les berges du fleuve ; est également mentionné le développement des liaisons douces. Ces différents points doivent être soulignés. Les documents d'urbanisme doivent intégrer de manière générale les missions de Voies navigables de France ainsi que la réglementation en matière d'usage et d'occupation du domaine public fluvial et d'existence des servitudes de halage et de marchepied grevant les propriétés riveraines de la Seine.

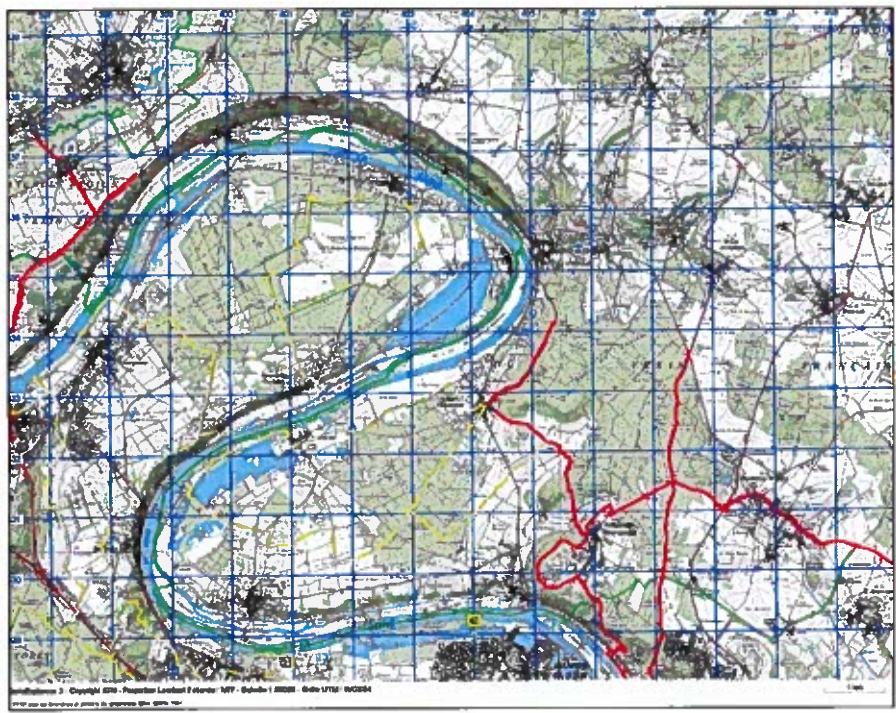
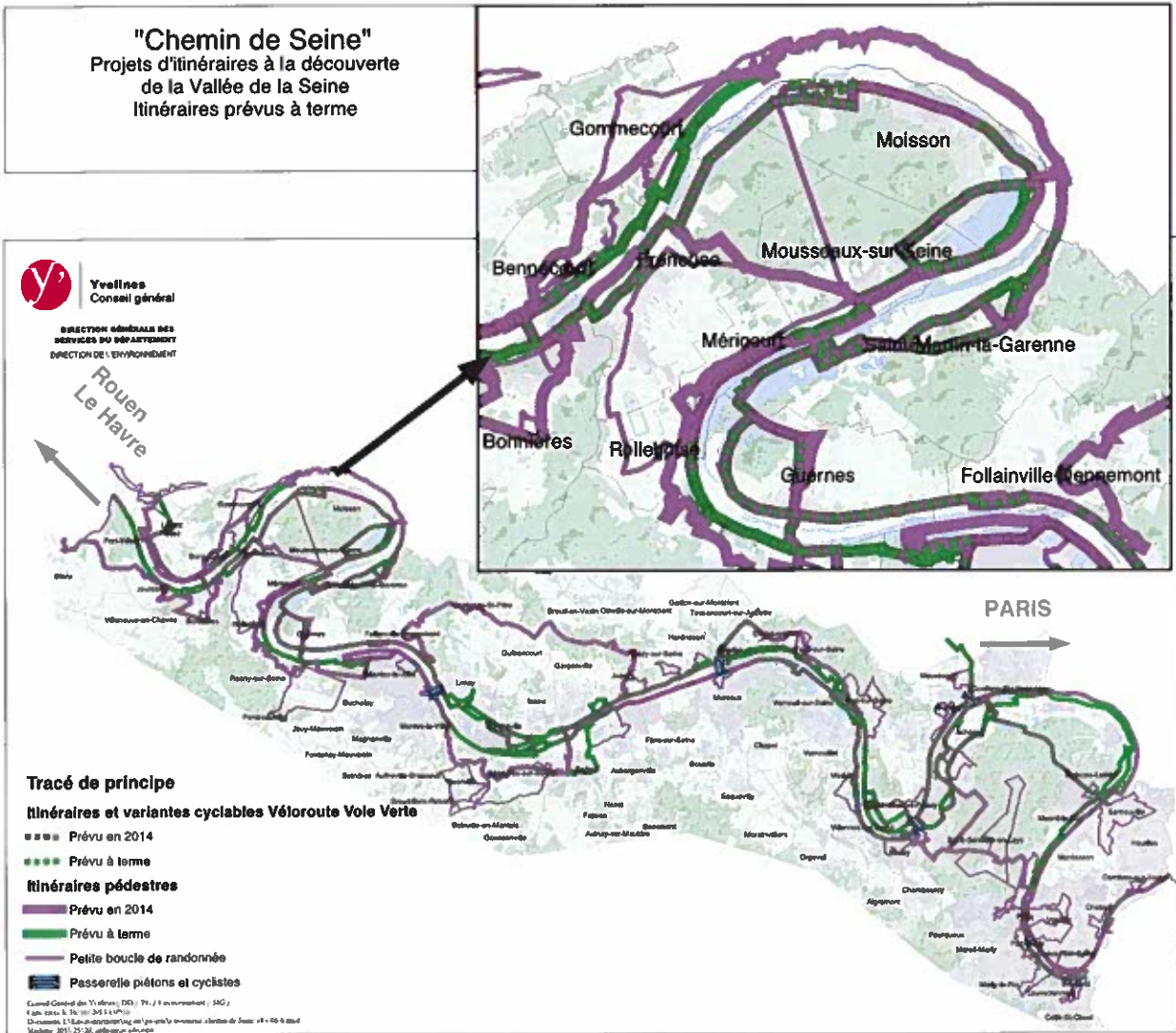
2.5.2 - Alimentation en eau potable

(Voir notice technique des annexes sanitaires)

2.5.3 - Assainissement

(Voir notice technique des annexes sanitaires)

2.5.4 - Collecte et traitement des déchets solides



Extrait de la base de données du Comité départemental de la randonnée pédestre des Yvelines-Tout droit réservé-contacter le Comité pour toute information. »
Coordonnées : CODERANDO 78 - BP 90211 - 78313 Maurepas cedex tél : 06 85 62 87 24 contact@coderando78.asso.fr